

Présentation de votre association

Identification de votre association

Nom de votre association

Adresse de son siège social

Code postal Commune

Téléphone Télécopie

E-mail

Adresse de correspondance, si différente

Code postal Commune

Le représentant légal (le président ou autre personne désignée par les statuts)

NOM Prénom

Qualité

E-mail

Moyens humains de l'association

Vous indiquerez le nombre de personnes participant à l'activité de votre association, tant de manière bénévole que rémunérée. S'agissant des personnes salariées, vous indiquerez le nombre de CDI, d'une part, et les personnes à temps partiel, d'autre part.

Bénévoles

Nombre total de salariés permanents

Salariés en CDI Précisez le temps de travail

Salariés en CDD Précisez le temps de travail

:

Vous indiquerez les effectifs de votre association correspondant à chacun des groupes suivants :

Nombre d'adhérents ou licenciés inscrits jusqu'au 31 décembre 2024 inclus

résidant sur la commune:.....

résidant hors commune

La date limite du dépôt du dossier est le 9 FEVRIER 2025

Budget prévisionnel 2025 (1)

Budget prévisionnel de l'association approuvé par les instances statutaires pour l'exercice.

Si votre association est soumise aux obligations du plan comptable, vous n'avez pas besoin de remplir cette partie, mais vous joindrez une copie de votre budget prévisionnel approuvé par les instances statutaires, si celui-ci est établi en respectant la nomenclature du plan comptable associatif.

DEPENSES	MONTANT (3) en euros	RECETTES (2)	MONTANT (3) en euros
60- Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
- Achats d'études et de prestations de services€	- MarchandisesE
- Achats non stockés de matières et fournituresE	- Prestations de servicesE
- Fournitures non stockables (eau, énergie)E	- Produits des activités annexesE
- Fournitures d'entretien et de petit équipement€	74 - Subventions d'exploitation	
- Fournitures administratives€	- Etat (à détailler) :	
- Autres fournitures€€	
61- Services extérieurs	€	
- Sous traitance générale€€	
- Locations mobilières et immobilières€€	
- Entretien et réparationE€	
- Assurances€	- Région(s) :€
- Documentation€	- Département(s) :€
- DiversE	- Commune(s) :E
62- Autres services extérieurs	€	
- Rémunérations intermédiaires et honoraires€€	
- Publicité, publications€€	
- Déplacements, missions et réceptions€€	
- Frais postaux et de télécommunications€	- Fonds européens€
- Services bancaires€	- CNASEA (emplois aidés)€
- Divers€	- Autres (précisez) :€
63- Impôts et taxes	€	
- Impôts et taxes sur rémunérations€	75- Autres produits de gestion courante	
- Autres impôts et taxes€	- Cotisations€
64- Charges de personnel		- Autres€
- Rémunérations du personnel€	76- Produits financiers€
- Charges sociales€	77- Produits exceptionnels€
- Autres charges de personnel€	- Sur opérations de gestion€
65- Autres charges de gestion courante€	- Sur exercices antérieurs€
67- Charges exceptionnelles€	78- Reprise sur amortissements et provisions€
68- Dotation aux amortissements, provisions et engagements€		
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES€	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS€
86- Emploi des contributions volontaires en nature		87- Emploi des contributions volontaires en nature	
- Secours en nature€	- Bénévolat€
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations€	- Prestations en nature€
- Personnels bénévoles€	- Dons en nature€
TOTAL DES CHARGES€	TOTAL DES PRODUITS€

(1) Seules les rubriques vous concernant sont à remplir.

(2) Indiquez à la rubrique correspondante, le montant de la subvention que vous demandez.

(3) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

La date limite du dépôt du dossier est le 9 FEVRIER 2025

Compte de résultats 2023 ou 2024 (1)

Date de l'approbation par l'Assemblée Générale

(1)mention à rayer

Compte de résultats de l'association approuvé par les instances statutaires pour l'exercice.

Si votre association est soumise aux obligations du plan comptable, vous n'avez pas besoin de remplir cette partie, mais vous joindrez une copie de votre compte de résultats approuvé par les instances statutaires, si celui-ci est établi en respectant la nomenclature du plan comptable associatif.

DEPENSES	MONTANT (3) en euros	RECETTES (2)	MONTANT (3) en euros
60- Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
- Achats d'études et de prestations de services €	- Marchandises€
- Achats non stockés de matières et fournitures €	- Prestations de services E
- Fournitures non stockables (eau, énergie) €	- Produits des activités annexes€
- Fournitures d'entretien et de petit équipement €	74 - Subventions d'exploitation	
- Fournitures administratives €	- Etat (à détailler) :	
-Autres fournitures €	€
61- Services extérieurs		€
- Sous traitance générale €	- Région(s) :€
- Locations mobilières et immobilières €	- Département(s) :€
- Entretien et réparation €	- Commune(s) :€
- Assurances €	 E
- Documentation €	- Fonds européens E
- Divers €	- CNASEA (emplois aidés) E
62- Autres services extérieurs		- Autres (précisez) : E
- Rémunérations intermédiaires et honoraires €	 E
- Publicité, publications €	€
- Déplacements, missions et réceptions €	€
- Frais postaux et de télécommunications €	- Autres produits de gestion courante	
- Services bancaires €	- Cotisations E
- Divers €	- Autres E
63- Impôts et taxes		76- Produits financiers€
- Impôts et taxes sur rémunérations €	77- Produits exceptionnels€
- Autres impôts et taxes E	- Sur opérations de gestion€
64- Charges de personnel		- Sur exercices antérieurs€
- Rémunérations du personnel €	78- Reprise sur amortissements et provisions€
- Charges sociales €		
- Autres charges de personnel €		
65- Autres charges de gestion courante €		
67- Charges exceptionnelles €		
68- Dotation aux amortissements, provisions et engagements €		
TOTAL DES CHARGES €	TOTAL DES PRODUITS E
86- Emploi des contributions volontaires en nature		87- Emploi des contributions volontaires en nature	
- Secours en nature €	- Bénévolat€
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations €	- Prestations en nature€
- Personnels bénévoles €	- Dons en nature E
TOTAL DES CHARGES €	TOTAL DES PRODUITS€

(1) Seules les rubriques vous concernant sont à remplir.

(2) Indiquez à la rubrique correspondante, le montant de la subvention que vous demandez.

(3) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

La date limite du dépôt du dossier est le 9 FEVRIER 2025

Bilan 2023 ou 2024 (mention à rayer)

Suivant la date du bilan :

ACTIF	Montant en euros	PASSIF	Montant en euros
Créances à recevoir		Dettes à payer	€
Epargne		Réserves	€
Banque	€	Résultat de l'exercice 2023 ou 2024	€
Caisse			€
			€

Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande, quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association,

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- Demande une subvention de:€

— Joins à la présente demande un RIB ou RIP (même si transmis l'année dernière)

— Complète la convention de réservation de salle pour l'utilisation récurrente d'une salle pour ses activités : €

— Joins une attestation d'assurance en cours de validité.

Fait, le à

Signature:

La commune de Maisdon-sur-Sèvre s'engage à vos côtés pour assurer la réussite de vos projets. Au-delà d'une subvention, elle met à votre disposition des salles pour vos activités ou manifestations, vos réunions, du matériel, des espaces de communication qui vous sont réservés : le journal Maisdon les Infos, le bulletin municipal, le site internet, lieux d'affichages

En retour, afin que la commune soit associée à notre partenariat, nous vous demandons de joindre le logo de Maisdon-sur-Sèvre à votre communication, vos publications et événements.

La date limite du dépôt du dossier est le 9 FEVRIER 2025